

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 20 septembre 2018

À 20H00

À Laval sur Vologne (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille dix-huit et le 20 septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Laval sur Vologne, sous la présidence de M. Yves BASTIEN.

Nombre de délégués en exercice : 56

Nombre de délégués présents : 34

Nombre de délégués votants : 40

Date de la convocation : 14/09/2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président : Yves BASTIEN (procuration de M. Christian BISTON),

Les Vice-Présidents : M. Yves BONJEAN (procuration de MME Delphine GREVISSE), M. Jacques SIMEON, M. Philippe GEORGEL,

Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :

Mme Odile SEURET, M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, M. Philippe GERMAIN, M. Joseph MORIN, Mme Marie-José DIDIER, Mme Michèle CLAUDEL, M. Jean-Louis MENTREL, Mme Catherine GAILLARD, Mme Anne HISLER (procuration de M. Joël MANGEL), Mme Josette LAURENT, M. Éric AUBRY, M. Christian TARANTOLA (procuration de Mme Sandrine GEORGE), M. Jacques ANSEL, M. Guy HINZELIN, Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Guy DELAITE (procuration de M. Jean-Noël AUGUSTO), M. Christophe FIQUEMONT, M. Charles SCHLACHTER, Mme Anne-Marie HUERTAS, M. Lucien DEBLAY, M. François DARTOIS (procuration de M. Jean-Paul PETITDEMANGE), Mme Marie-Noëlle ROBERT, M. Jean-François ROBERT, M. René L'HOMME, M. Stéphane PAUCHARD, M. Jean-Marie MICHEL, M. Éric BICHOTTE, Mme Nadine MEREY, M. Hervé JULIEN,

ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Michèle PELTIER, M. Martial HILAIRE,

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Delphine GREVISSE, M. Joël MANGEL, M. Michel HOUOT, Mme Sandrine GEORGE, M. Jean-Noël AUGUSTO,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Christian BISTON, M. Jean-Paul PETITDEMANGE,

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Bernadette POIRAT, M. Lionel GUIBERTEAU, M. Patrick MOULIN, M. André BONNET, M. Amar BOULASSEL, M. Michel PARADIS, M. Régis DEMENGE, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Michel BOCA, M. Christian CLAUDON, Mme Virginie GREMILLET, M. Philippe PARADIS, M. Denis BERNARD, M. Michel DAMBRINE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Eric AUBRY est nommé secrétaire de séance.

- **Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :**

1. Budget principal : Compte administratif 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 relatif au budget principal.

2. Budget principal : Affectation des résultats

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe école des arts vivants.

3. Budget principal : Décision modification n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 relative au budget principal.

4. Budget assainissement : Décision modificative n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 relative au budget assainissement.

5. Budget portage de repas : Décision modificative n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°1 relative au budget portage de repas.

6. Augmentation du taux de la TASCOM

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'une augmentation à hauteur de 2% du taux de la TASCOM.

7. Engagement partenarial avec la DGFIP

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à signer l'engagement partenarial avec la Direction Générale des Finances Publiques.

RESSOURCES HUMAINES

8. Recrutement d'un volontaire en service civique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise la collectivité à accueillir un jeune en service civique volontaire pour réaliser une mission d'accompagnement et d'orientation des usagers dans les services de l'Etat et de l'organisation d'animations diverses,**
- **Approuve le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire mensuelle pour la prise en charge de frais de subsistance, logement, transport,**
- **Autorise Monsieur le Président à inscrire les dépenses.**

9. Adhésion à la ligue de l'enseignement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Ligue de l'Enseignement moyennant une cotisation annuelle de 156 €.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

10. Contrat de territoire avec le Département

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité par 42 voix pour et une voix contre, décide d'intégrer le projet de la commune de Gugnécourt «Aménagement de bourg, équipement périscolaire (cantine, garderie), construction de 3 logements étudiants (studios avec garages) » pour un coût total de 826 403 € au titre de projets structurants prévus en 2018 du contrat de territoire 2018-2020 signé avec le Conseil Départemental des Vosges.

11. Convention avec la Région sur le très haut débit

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte les modalités de répartition financières des dépenses d'investissement liées au déploiement du très haut débit,**
- **Autorise le président à signer la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique de très haut débit sur 7 départements du Grand Est.**

PISCINE

12. Attribution du lot n°9

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer le lot n°9 du marché de réhabilitation de la piscine de Bruyères à l'entreprise Tech'O fluides (Pulnoy – 54) pour un montant de 320 000 € H HT.

ECONOMIE

13. Délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Délègue au Conseil Départemental des Vosges la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, conformément à la convention y afférente,**
- **Approuve la convention,**
- **Approuve le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise ci-joint,**
- **Donne délégation au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

14. Délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier touristique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Délègue au Conseil Départemental des Vosges la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier touristique, conformément à la convention y afférente,**
- **Approuve la convention,**
- **Approuve le règlement des aides à l'immobilier touristique,**
- **Donne délégation au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

15. Modification du permis d'aménager la Zone d'Activité de Laveline-devant-Bruyères

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à déposer un permis d'aménager modificatif au permis n° PA08826213P0001.

Communication de décisions**Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et n°07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- Convention de mise à disposition partielle des services, entre la CCB2V et la Communauté d'Agglomération d'Epinal relative au programme de Restauration du Durbion,
- Convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'ASLH, entre la CCB2V et Mr et Mme JACQUOT de Fremifontaine,
- Convention de mise à disposition d'un local à un partenaire MSAP, entre la CCB2V et le Conseil Départemental, dans le cadre du suivi des bénéficiaires RSA,
- Convention de mise à disposition de matériels MSAP à la MSVS, entre la CCB2V et le Conseil Départemental, dans le cadre du suivi social de personnes en difficultés,
- Convention de Mise à disposition de Monsieur Patrick BAUCHIERO, entre la CCB2V et la Mairie de Bruyères,
- Convention de Mise à disposition de Madame Marie-Thérèse JACOBBERGER, entre la CCB2V et la Mairie de Bruyères,
- Convention de Mise à disposition de Monsieur Sébastien CROSSETTE, entre la CCB2V et la Mairie de Bruyères,
- Convention de Mise à disposition de Madame Corinne DUBAR, entre la CCB2V et la Mairie de Bruyères,
- Cahier des Charges relatif à la formation intra MAC SST, du CNFPT à destination des agents de la CCB2V,
- Convention de prestations de services relative à l'animation du RIJ, entre la CCB2V et le Fédération Départementale des Foyers Ruraux.,
- Convention relative au service du portage de repas à domicile conclue entre la CCB2V et la communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges, concernant les communes de Bois de Champ, Mortagne et les Rouges-Eaux,
- Convention de mise à disposition de Services, entre la CCB2V et la Mairie de Docelles, relative au projet : Cité du papier, sur le site de LANA à Docelles.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 24/09/2018

Le Président,

Yves BASTIEN